

Annex 25

Public, redacted

NOM DE LA VICTIME:

[REDACTED]

AVEZ VOUS COMPRIS LA PROCEDURE DE COTESTATION DE LA RECEVABILITE DE L'AFFAIRE INITIEE PAR MR BEMBA DEVANT LA CPI? SOUHAITEZ VOUS VOUS EXPRIMER SUR LADITE PROCEDURE ?

Oui, j'ai pris connaissance la procédure de contestation de la recevabilité des Avocats de la défense dans l'affaire de Jean-Pierre BEMBA-GONBO. Je suis surpris de cette initiative car les mêmes Avocats de la défense étaient à l'audience préliminaire à la CPI.

[REDACTED]

AVEZ VOUS CONNAISSANCE D'UNE QUELCONQUE PROCEDURE A L'ENCONTRE DE MR BEMBA OUVERTE PAR LES AUTORITES CENTRAFRICAINES DANS LA PERIODE 2003 A 2006?

Absolument pas. Personnellement, je n'ai jamais été informé que les exactions commises par Jean-Pierre BEMBA-GONBO devraient être jugées par la justice Centrafricaine.

[REDACTED]

PENSEZ VOUS QUE LA JUSTICE CENTRAFRICAINE POURRAIT ETRE EN MESURE DE GARANTIR JUGER MR BEMBA ?

Jean-Pierre BEMBA-GONBO, est Congolais (RDC) il est étranger en Centrafrique. Après les exactions commises en Centrafrique, il a été arrêté en Belgique grâce à la C.P.I.
Il est donc vivement souhaitable qu'il soit jugé par la CPI ET NON par la justice Centrafricaine.

PENSEZ VOUS QUE LA JUSTICE CENTRAFRICAINE POURRAIT ETRE EN MESURE DE GARANTIR LES DROITS DES VICTIMES ?

Je ne suis pas certain. Pour des raisons que je ne veux pas évoquées, la justice Centrafricaine ne pourrait garantir les droits des victimes.

[REDACTED]

POUR QUELLES RAISONS VOULEZ VOUS PARTICIPER DANS L'AFFAIRE CONTRE
MR BEMBA DEVANT LA COUR PENALE INTERNATIONALE ?

Les raisons sont multiples. Pour ma part,
je sais et je suis convaincu qu'à la CPI les
victimes ou leurs représentants auront en face
d'eux une justice transparente et véritable-
ment équitable.

Bangui, le 22 Mars 2010

[REDACTED]